

DECLARATION DE MONSIEUR MICHEL ROCARD, PREMIER MINISTRE, EN REPONSE A  
UNE QUESTION SUR LA DECISION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ABAISSEMENT  
DES COTISATIONS PATRONALES AU TITRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES,  
A L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 16 NOVEMBRE 1988.

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

A L'ASSEMBLEE NATIONALE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 1988

J.O. DU 17 NOVEMBRE 1988

-----

Cotisations d'allocations familiales.

M. le Président :

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est  
à Monsieur Jacques BARROT.

M. Jacques BARROT :

Le Gouvernement a décidé d'abaisser la cotisation patronale au titre des allocations familiales. Cet abaissement aurait pu être compensé par une ressource assise sur tous les revenus, comme l'ont proposé les Sages. Mais, faute d'un plan d'ensemble que nous ne voyons pas venir, elle l'est, dans les projets du Gouvernement, par un plafonnement, que je qualifierai de brutal, des cotisations.

Le Gouvernement a-t-il bien mesuré les conséquences réelles d'une telle disposition ? Et s'est-il entouré de toutes les garanties afin de ne pas aller à l'encontre du but recherché, qui est la création d'emplois ?

Cette mesure va entraîner un transfert de plusieurs milliards à la charge des professions libérales. Ces professions occupent aujourd'hui 2 millions d'actifs et représentent 10 % du produit intérieur brut. En outre, de nombreuses études ont montré que des services performants d'ingénierie, de conseil, de haute technologie ou de secteur sanitaire pouvaient être, dans l'avenir, un très gros gisement d'emplois.

M. Arthur DEHAINE :

C'est vrai !

M. Jacques BARROT :

Les mesures envisagées frappent de plein fouet des cabinets animés par des professionnels qui sont rémunérés, en liaison de leur compétence, bien au-delà du plafond en vigueur. Ne va-t-on pas pénaliser des professions dont on sous-estime les potentialités en matière d'emploi ?

M. Arthur DEHAINE :

Très bien !

M. Jacques BARROT :

Pourquoi ne pas avoir prévu un échelonnement sur une plus longue période ? Le calendrier prévu entraînera en effet des augmentations excessivement rapides allant, pour nombre de ces professionnels, jusqu'à un doublement en deux ans, détaxation comprise !

M. Arthur DEHAINE :

Parfois même plus !

M. Jacques BARROT :

Pour les professionnels de santé soumis à des tarifs conventionnels, il ne sera pas possible de répercuter ces augmentations sur le prix des services rendus. Une concertation approfondie s'impose avec les professions avant de faire au Parlement une proposition définitive. On ne peut pas demander à nos cabinets de conseil de se mettre à l'heure européenne, on ne peut pas demander aux professions libérales de participer à la maîtrise des dépenses de santé tout en les pénalisant brutalement. Ce serait mettre en péril leurs facultés d'adaptation au moment où s'impose à elles un effort de productivité et de qualité sans précédent. Il y va, Monsieur le Premier Ministre, de leur développement et de la création d'emplois de haut niveau dans ce pays ! (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du R.P.R. et Union pour la démocratie française.)

M. le Président :

La parole est à Monsieur le Premier Ministre.

M. Michel ROCARD, Premier Ministre :

Monsieur le député, la question que vous posez anticipe, en fait, sur le débat législatif qui se déroulera prochainement dans votre assemblée. Mais elle pose un problème suffisamment important pour qu'il soit parfaitement légitime de l'évoquer dès aujourd'hui.

Une première remarque, à mes yeux essentielle, doit être faite : cette mesure n'est pas isolée, elle fait partie d'un ensemble plus vaste qui a pour objectif exclusif de favoriser l'emploi. Vous savez que c'est la préoccupation prioritaire du Gouvernement.

Or on ne peut vouloir des mesures pour l'emploi et en refuser les conséquences. Le problème général était celui des rentes de situation de certaines catégories de Français par rapport à d'autres, soit à l'intérieur de notre système de protection sociale, soit entre ce système et le reste. De plus, une charge excessive pesait sur les salaires dans l'ensemble du financement de notre protection sociale, une charge dissuasive pour l'emploi en général. Les amodiations supposent d'abord de mettre tout le monde sous le même régime.

Sans entrer aujourd'hui dans le détail technique, les mesures que vous évoquez auront pour effet, d'une part, de soulager les charges des entreprises de main-d'œuvre - c'était l'objet que je recherchais - et, d'autre part, d'introduire plus d'équité dans le financement des prestations familiales.

M. Jean UEBERSCHLAG :

Ce n'est pas le bon moyen !

M. le Premier Ministre :

Il reste que ces mesures ne sont naturellement pas indolores. Comment pourraient-elles l'être ? Je ne connais pas de mesures d'aménagement économique ou financier qui le soient.

Pour autant, leurs effets concrets sur certaines professions demeurent limités. S'agissant en particulier des professions libérales, dont je comprends fort bien l'émotion, il faut savoir que, par divers mécanismes, notamment fiscaux, l'effort qui leur est demandé sera nettement moindre que les chiffres bruts ne le donnent à penser. Par exemple, pour un revenu net de 300 000 francs, la hausse de

cotisations effectivement supportée par un couple sans enfants sera de l'ordre de 2 000 francs en 1989 et de 3 700 francs en 1990. Avec de tels ordres de grandeur, ce n'est pas la faillite !

Je rappelle que cette mesure ne touchera, parmi les professions libérales, que les personnes dont les revenus sont relativement élevés, tandis qu'elle bénéficiera, par exemple, aux jeunes médecins généralistes.

S'agissant enfin de catégories sociales dont le pouvoir d'achat a, au cours des dernières années, globalement augmenté - globalement, c'est vrai, mais tout de même - sensiblement plus vite que celui des professions salariées, les conséquences à leur égard des mesures pour l'emploi ne sont dans leur ensemble ni injustes ni injustifiées.

Il reste qu'au-delà des éléments que je viens de rappeler, il faudra sans doute mettre à profit les quelques jours qui nous séparent de la discussion de ce texte à l'Assemblée pour que Députés et Gouvernement cernent très précisément l'impact que ces mesures pourraient avoir à l'égard de certaines professions...

Mme Elisabeth HUBERT :

Comment ? Les simulations n'ont pas encore été faites ?

M. le Premier Ministre :

... et en mesurent les conséquences. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*